

Indemnisation des experts psychologues et des membres de la cellule de soutien et d'accompagnement

Centre :
Grade, NOM, Prénom :

NATURE DE LA MISSION

Experts psychologues : Activité des experts psychologues de la cellule de soutien – 200 % de l'indemnité au taux officier

 Réunion – 100 % de l'indemnité au taux officier

Membres de la cellule de soutien : Activité des membres de la cellule de soutien - 100 % de l'indemnité au taux de leur grade

Objet :
Lieu : Date :
Heure de début de la mission : Heure de fin de la mission :

*Signature du sapeur-pompier
volontaire*

Signature du médecin-chef

*Visa du Directeur
départemental des services
d'incendie et de secours de la
Haute-Loire*

MEDECIN-CDT HELENE JURY

COL FREDERIC ROBERT

**Fiche individuelle à signer et à transmettre à :
Service des ressources humaines SPV - cellule indemnités SPV**